Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 32 (1986)

Heft: 1

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chronique fédérale

par Martine Lamunière

La vague écologiste a ses limites et les progrès de la science passent avant le sort des souris blanches : telle est en tous cas la réponse très claire que le peuple et les cantons suisses ont donné début décembre à l'initiative de Franz Weber sur la suppression de la vivisection. Sept citoyens sur dix ont en effet dit « non » au prophète de Montreux et tous les cantons ont rejeté une initiative jugée trop extrême.

Franz Weber a beau vivre sur les bords du Léman, il semble être aujourd'hui mieux — ou moins mal — compris dans l'Est du pays : c'est en effet en Appenzell qu'il a recueilli le plus de voix, c'est en Valais qu'il a connu la défaite la plus cinglante. Est-ce parce que, rejetée par tous les grands partis « nationaux », son initiative n'était soutenue que par l'Alliance des Indépendants et l'extrême-gauche des POCH, deux formations presque exclusivement alémaniques, alors que les Romands — même ceux proches des écologistes — ont eu du mal à cacher leur agacement ?

Cette initiative ne s'embarrassait pas, c'est le moins qu'on puisse dire, de trop de nuances. Acceptée, elle aurait interdit d'un jour à l'autre quatre cinquièmes des expériences effectuées sur les animaux. Il aurait en effet été impossible de pratiquer toute expérience dont il n'était « pas exclu » qu'elle entraîne douleurs, grande anxiété ou perturbation de l'état général. Auraient été également interdits, les tests toxicologiques, l'administration d'antigènes, l'innoculation de micro-organismes ou de substances provoquant des tumeurs ainsi que les expériences sous narcose.

Les prises de sang auraient continué à être autorisées, ainsi que les essais sur l'alimentation et les expériences sur les fœtus, à la condition que ces derniers n'aient pas été obtenus par intervention sur la mère. « La vivisection sur les animaux vertébrés ainsi que toute expérience cruelle sur les animaux sont interdits dans toute la Suisse » disait très exactement le texte de l'initiative.

Franz Weber visait bien sûr en priorité l'industrie chimique bâloise puisque 85 % des expériences sont réalisées par les laboratoires de Ciba-Geigy, Hoffmann-La Roche ou Sandoz. Les chiffres sont d'ailleurs impressionnants : les trois grands de la chimie ont en effet pratiqué 1.472.280 expériences sur les animaux en 1984. Les universités viennent loin derrière avec 235.000 expériences la même année. L'industrie ne s'est pas fait faute de démontrer que l'interdiction de la vivisection en Suisse aurait pour conséquence immédiate un véritable désastre économique pour la région bâloise. Si les laboratoires avaient été transférés hors de la région frontalière, le nombre d'emplois perdus pour la région aurait pu atteindre 10.000. L'argument a naturellement porté, même s'il s'est trouvé un électeur sur quatre pour approuver le texte de Franz Weber à Bâle-Ville.

Les adversaires de l'initiative ont pu rappeler qu'une nouvelle loi sur la protection des animaux, l'une des plus sévères d'Europe, soumet depuis 1981 toutes les expériences au contrôle des cantons qui doivent déterminer le bien-fondé de chaque demande. Le personnel travaillant dans les laboratoires sait très précisément ce qu'il peut faire et ne pas faire. Le feu vert officiel est, c'est vrai, très rarement refusé mais les contrôles permanents ont certainement un effet dissuasif et, comme le dit un des responsables vaudois, « les chercheurs ne sont pas fous, ils jouent franc-jeu ».

Mais l'industrie n'est pas tout à fait soulagée. Une nouvelle initiative, lancée par l'organisme faîtier de la protection des animaux, devrait être déposée sous peu. Plus raisonnable, elle demande une réduction stricte et progressive des expériences sur les animaux. Un texte qui pourrait séduire tous ceux qui ont voté contre Franz Weber avec une certaine mauvaise conscience. Mais les chercheurs rétorquent déjà qu'ils travaillent dans ce sens depuis longtemps et que, grâce à de nouvelles méthodes, les besoins en animaux diminuent d'année en année.